

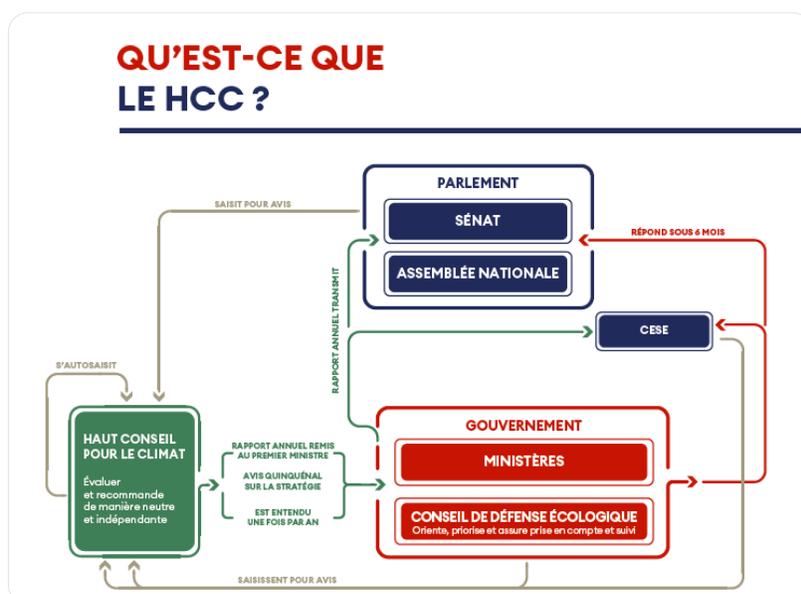


Dr Valérie Masson-Delmotte @valmasdel

Jan 25 · 40 tweets · [valmasdel/status/1618225361241911298](https://twitter.com/valmasdel/status/1618225361241911298)

Quelles ont été les évaluations et recommandations du Haut conseil pour le climat [@hc_climat](https://twitter.com/hc_climat), dans son rapport annuel de 2022 (qui portent donc sur l'année 2021)?

Fil 🧵 ⬇️ (1/...)



Les rapports annuels du [@hc_climat](https://twitter.com/hc_climat) s'appuient sur des analyses pour donner un éclairage factuel et rigoureux sur les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone de la France, l'efficacité des politiques et mesures pour les réduire & mettre en oeuvre l'adaptation.

(2)

Les impacts du changement climatique dû à l'influence humaine s'aggravent en France, avec une intensification d'effets chroniques et aigus,

(3/...)

et des conséquences humaines, matérielles, financières, importantes, notamment sur les infrastructures, la production agricole, les écosystèmes (dépérissement des forêts) et la santé (surmortalité).

Rappel : sur la base des impacts observés jusqu'en hiver 2021-2022.

(4/...)

L'exposition à l'intensification des aléas côtiers dus à la montée du niveau de la mer croît considérablement.

(5/...)

La réponse de la France au réchauffement climatique progresse mais reste insuffisante et les politiques d'adaptation souffrent d'un manque d'objectifs stratégiques, de moyens et de suivi.

(6/...)

RECOMMANDATIONS
ADAPTATION

1. FAIRE ÉVOLUER LE PNACC VERS UN OUTIL DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL

- Intégrer des objectifs précis accompagnés d'une trajectoire des moyens humains et financiers à mobiliser, des jalons temporels de réalisation et des indicateurs de progression à l'occasion de la SFEC (Gouvernement, 2023)
- Mettre systématiquement en cohérence, lorsque cela est possible, la SNBC et l'adaptation (Gouvernement, 2023).
- Opérationnaliser l'adaptation dans les différentes actions ministérielles, en intégrant les parties prenantes et les territoires (Gouvernement, opérateurs d'État, 2023)
- Décliner les objectifs nationaux de planification à l'échelle locale sur la base d'un diagnostic des vulnérabilités des territoires concernés aux impacts du changement climatique (populations, activités économiques, usages des sols, etc), en intégrant les enjeux de transition juste.
- À l'échelle des territoires, prioriser de façon transparente et partagée avec l'ensemble des parties prenantes et de la population dont les jeunes générations, les actions en fonction des spécificités, ressources et besoins locaux, pour permettre un « ciblage » efficace et efficient de l'accompagnement financier et technique (Collectivités, 2024).

2. POURSUIVRE LES REFORMES DES SYSTÈMES D'INDEMNISATION PUBLICS ET PRIVÉS, AFIN DE PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE CES DISPOSITIFS SANS RÉDUIRE LEUR COUVERTURE

- Définir les multiples facteurs climatiques générateurs d'impacts à intégrer dans l'évaluation des risques, y compris les éventualités à probabilité d'occurrence faible ou difficile à quantifier, et les niveaux de réchauffement planétaire sur lesquels se baser pour les politiques d'adaptation à différents horizons temporels (MTE, 2023).
- Co-construire un référentiel méthodologique commun entre les opérateurs d'État et les collectivités territoriales pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité et élaborer chaque stratégie locale en cohérence avec les objectifs et les jalons temporels de la planification écologique nationale (Gouvernement, opérateurs d'État, 2023).
- Arbitrer rapidement pour une meilleure réponse au risque de retrait-gonflement des argiles au sein du dispositif CotNat (Gouvernement, 2023).
- Impliquer davantage les acteurs de l'indemnisation dans l'information préventive sur les risques climatiques et les solutions de prévention, et intégrer l'adaptation au climat qui change lors de la reconstruction après sinistre (Gouvernement, MTE, MEF 2023).

HAUT CONSEIL pour le CLIMAT

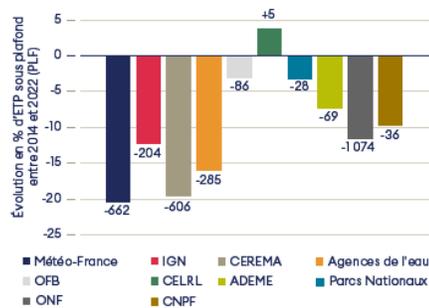
2. AMÉLIORER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET ACTIONS D'ADAPTATION ET LEUR EFFICACITÉ

- Évaluer et suivre la mise en œuvre de l'adaptation en s'appuyant sur les outils existants en France et à l'international (MTE, 2025).
- Développer la recherche sur les indicateurs pertinents pour les différents types de risques, en intégrant les dimensions économiques, sociales et territoriales, et la transition juste (MESR, 2023).
- Intégrer les co-bénéfices et des co-côûts des solutions dans les études d'impacts, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable (ODD) (Ministères, opérateurs d'État, 2023).
- Identifier et éviter les mal-adaptations (MTE, opérateurs d'État, 2023).
- Établir une méthodologie de priorisation des actions d'adaptation, de façon transparente et partagée avec l'ensemble des parties prenantes (MTE, 2024).
- Prioriser lorsque cela est possible les solutions fondées sur la nature (Gouvernement, opérateurs d'État, collectivités 2023).

3. RENFORCER ET ÉVALUER LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION SUR LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Renforcer les services climatiques et la co-construction de connaissances mobilisant les acteurs de terrain, ainsi que l'effort pédagogique de cartographie, d'élaboration de supports de communication et d'outils de décision à différentes échelles spatiales et temporelles, afin de permettre à chacun de s'approprier les risques liés à un climat qui change.

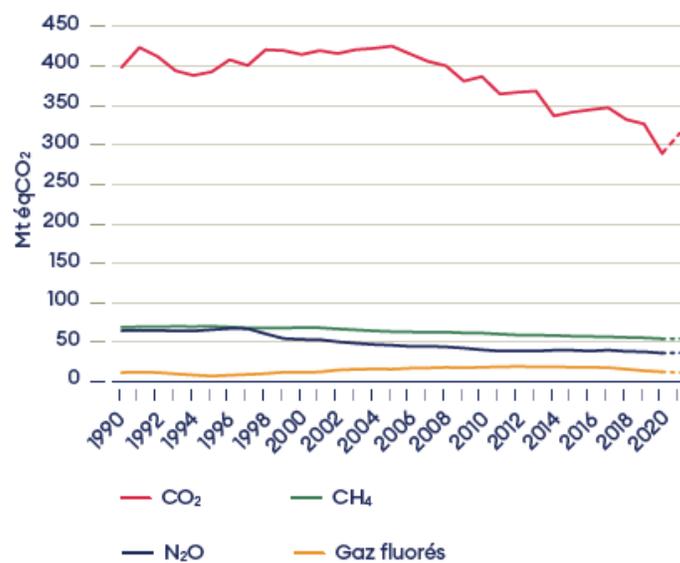
Figure 3.4.1 – Évolution cumulée entre 2014 et 2021 des effectifs totaux des principaux opérateurs contribuant à l'adaptation



Les émissions de gaz à effet de serre de la France ont diminué à un rythme moyen de -1,7% sur la décennie 2010-2019.

(7/...)

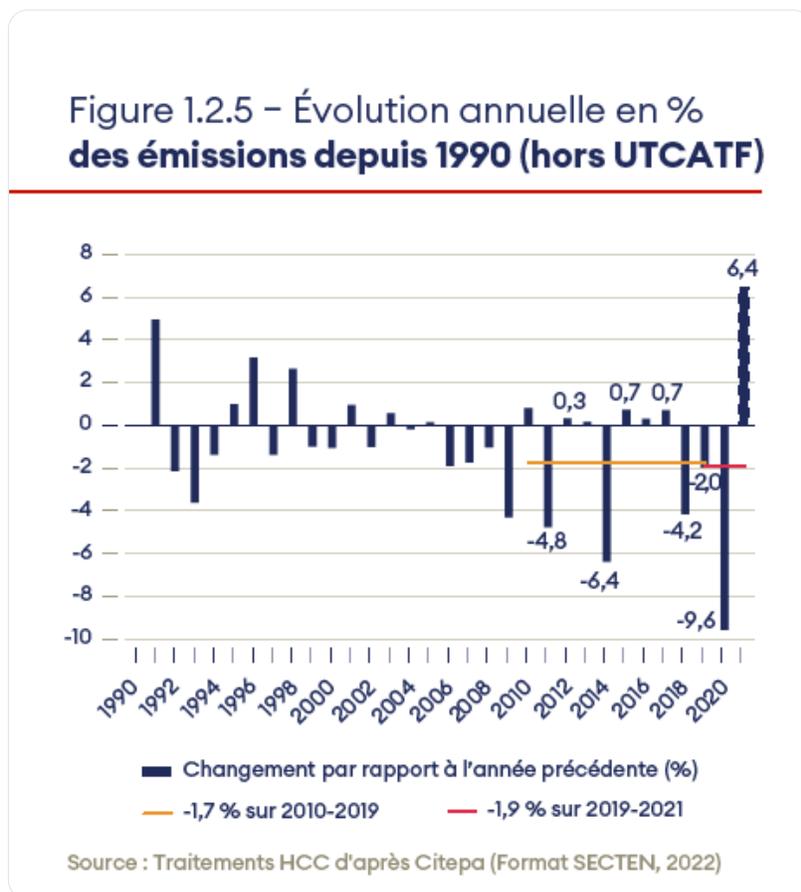
Figure 1.2.6 – Évolution par gaz des émissions de la France depuis 1990 (hors UTCATF)



Source : Citepa (Format SECTEN, 2022)

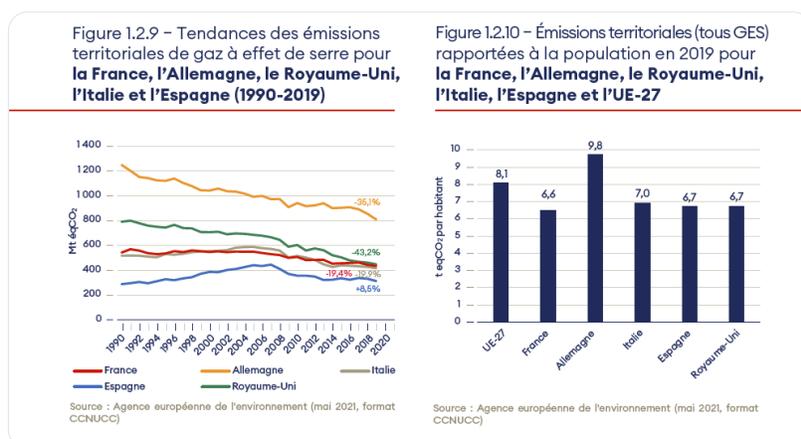
De 2019 à 2021 (COVID-19, baisse brutale en 2020, rebond partiel en 2021, +6,4% de 2020 à 2021, mais -3,8% en 2021 par rapport à 2019), la baisse moyenne est de -1,9% par an. Les émissions en 2021 sont 23,1% sous le niveau de 1990.

(8/...)



La baisse des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 en France est inférieure à la moyenne européenne (données présentées ici jusqu'en 2019, avant la pandémie).

(9/...)



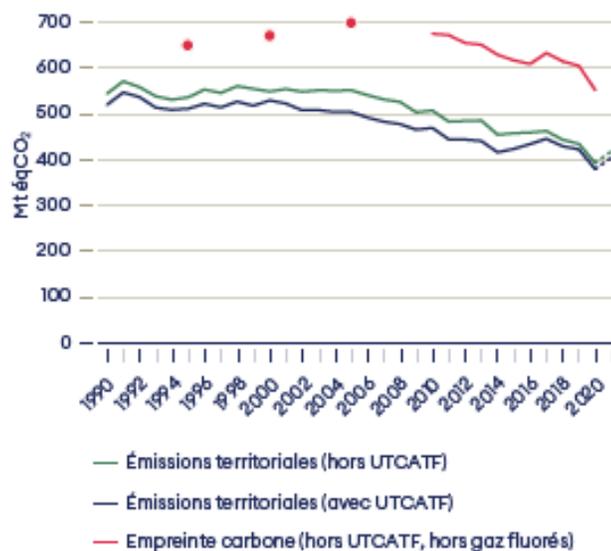
Les émissions territoriales par habitant sont 19% plus basses en France que la moyenne européenne (contribution nucléaire au mix énergétique).

(10/...)

L’empreinte carbone de la France (due pour moitié aux importations) était en 2020 de 8,2 tonnes eq CO₂/habitant. Elle diminue depuis 2010 de 1,2% / an en moyenne.

(11/...)

Figure 1.2.1 – Émissions territoriales et empreinte carbone de la France depuis 1990

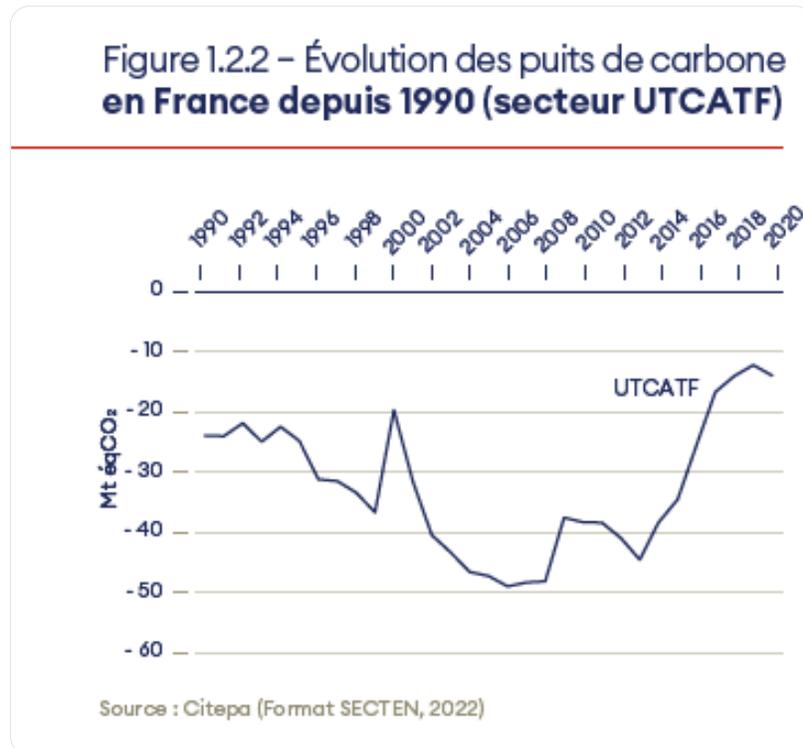


Notes : Les pointillés correspondent aux trajectoires d'émissions corrigées des effets des variations météorologiques.
Les données d'émissions territoriales 2021 et d'empreinte 2018-2020 correspondent à des estimations provisoires.

Source : Citepa (Format SECTEN, 2022), SDES (2021)

L'absorption de CO₂ par les puits de carbone forestiers s'est fortement dégradée depuis 2013 notamment par une baisse de la production biologique, une augmentation de la mortalité des arbres et des prélèvements.

(12/...)



Elle est 60% plus faible qu'anticipée dans la stratégie nationale bas carbone révisée (SNBC2).
(13/...)

RECOMMANDATIONS

• FORÊTS, BOIS, UTILISATION DES TERRES

1. ÉLABORER UN PLAN D'ADAPTATION DE LA FORÊT COHERENT AVEC LA SNBC

- Accélérer les investissements en faveur de l'adaptation des forêts métropolitaines au changement climatique (MTE, MAA ; 2022 et moyen terme) et les structurer au sein d'un plan national cohérent avec la SNBC et la SFEC en cours d'élaboration. Ce plan devrait également porter sur la valorisation des accrus forestiers, qui contribuent à l'expansion des forêts françaises, et sur la préservation des forêts des départements et territoires d'outre-mer, notamment en Guyane.
- Augmenter significativement les lignes budgétaires visant le renouvellement des forêts, leur résilience et leur diversité. Le versement des aides doit être facilité, et les actions des documents d'objectifs doivent être mises en œuvre (MTE, MAA ; 2022 et à maintenir à long terme).
- Privilégier les méthodes d'intervention favorisant la résilience des écosystèmes forestiers aux aléas climatiques et au risque incendie. Lorsqu'un reboisement intégral d'une parcelle est nécessaire, les aides publiques doivent encourager la plantation d'essences mélangées et adaptées aux évolutions climatiques (MTE, MAA ; 2022).

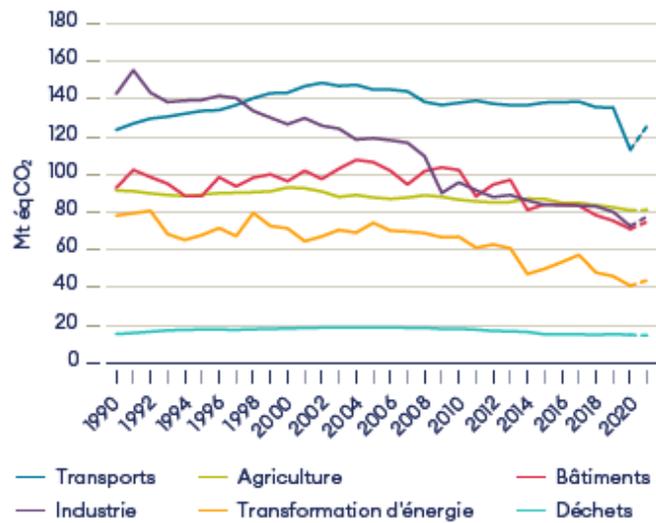
2. RENFORCER LE SOUTIEN À L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE

- Renforcer les connaissances et l'observation concernant l'évolution des puits de carbone forestiers et les méthodes d'adaptation de la forêt au changement climatique en confortant à cette fin l'ONF et l'IGN, ainsi que la recherche amont (MTE, MAA, MESRI ; 2022 et à maintenir à long terme).
- Sensibiliser les propriétaires forestiers afin d'éviter les coupes rases et replantations mono-espèce, ainsi que les reboisements avec des essences inadaptées aux évolutions climatiques en renforçant les critères des bonnes pratiques forestières (MTE, MAA, MEFR, MESRI ; 2022 et à maintenir à long terme).
- Soutenir les acteurs industriels de la filière en les aidant à se structurer, à se former et à se développer tout en favorisant des prix de vente et d'achat acceptables afin que le bois français soit transformé autant que possible sur le territoire national, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone des produits finis (MTE, MAA, MEFR, MESRI ; 2022 et à maintenir à long terme).

La baisse des émissions engagée dans les secteurs de l'énergie et l'industrie s'est ralentie depuis 2015. La baisse plus récente dans les secteurs des transports et de l'agriculture reste à confirmer.

(14/...)

Figure 1.2.3 – Évolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre de la France depuis 1990

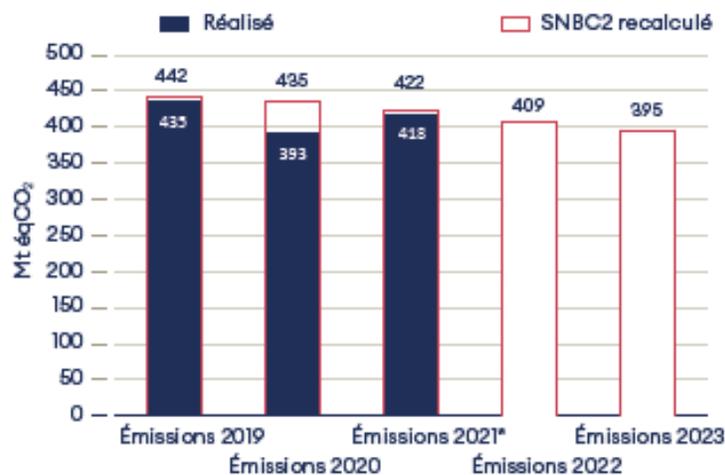


Notes : Données d'émissions consolidées pour 1990-2020 et préliminaires pour 2021.

Source : Citepa (Format SECTEN, 2022)

Les émissions 2019-2021 correspondent au plafond d'émissions du deuxième budget carbone (2019-2023) de la Stratégie nationale bas carbone révisée, (15/...)

Figure 1.2.12 – Écart aux tranches annuelles indicatives du deuxième budget carbone (2019-2023) de la SNBC2



*Les données d'émissions 2021 correspondent à des estimations provisoires.

Notes :

1 - Émissions après correction météo :
440 Mt eqCO₂ en 2019 et 404 Mt eqCO₂ en 2020.

2 - Incertitudes sur les émissions réalisées :
+/- 9,2 Mt eqCO₂ en 2019 et +/- 8,4 Mt eqCO₂ en 2020

Source : Citepa (Format SECTEN, 2022) et SNBC2 recalculée par la DGEC au format SECTEN 2022.

mais surtout parce que l'objectif a été révisé à la baisse et du fait des effets de la pandémie de COVID-19 (reprise partielle de l'activité en 2021). L'objectif ne serait probablement pas tenu par les seuls effets structurels (politiques et mesures d'atténuation).

(16/...)

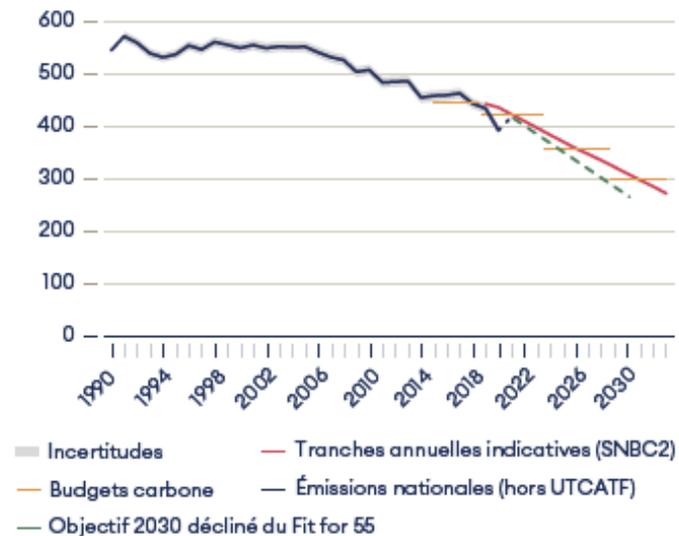
Pour rappel, le 1er budget carbone avait été dépassé de 61 millions de tonnes CO₂-éq (2015-2018), notamment pour le CO₂ et le CH₄ (transports, bâtiments, agriculture, industrie).

(17/...)

La mise en cohérence des objectifs 2030 de la France avec la loi européenne sur le climat demande de revoir les objectifs de la France à la hausse (de -40 à -50% d'émissions pour 2030 par rapport à 1990).

(18/...)

Figure 1.2.11 – Émissions historiques de GES en France, comparées à la trajectoire SNBC2 et à l'objectif 2030 décliné du paquet Fit for 55 (hors UTCATF)



Source : Citepa (Format SECTEN, 2022), SNBC 1 & 2, Calculs du HCC (Fit for 55)

Cela implique un doublement du rythme annuel de réduction des émissions pour atteindre -4,7% sur la période 2022-2030 en moyenne (à comparer au rythme récent, -1,7%, et à l'objectif actuel, -3,2%).

(19/...)

Tableau A.1.6 – Comparaison des rythmes de réduction annuelle visés par la SNBC2 et le paquet Fit for 55 d'ici 2030

	SNBC2	Fit for 55
Émissions 2021 (Mt éqCO₂)	418	418
Émissions 2030 (Mt éqCO₂)	311	272
Réduction en 2030 par rapport à 2021 (%)	26 %	35 %
Réduction annuelle moyenne sur 2022-2030 (%/an)	3,2 %	4,7 %
Réduction annuelle moyenne sur 2022-2030 (en Mt éqCO₂)	-12	-16

La gouvernance de la transition a été renforcée et de nouvelles mesures ont été prises pour la plupart des orientations sectorielles de la stratégie nationale bas carbone

(20/...)

De nouvelles mesures ont été prises en 2021 pour 19 des 25 orientations sectorielles de la SNBC, mais seules les mesures concernant 6 orientations sont en adéquation avec le niveau requis pour tenir les budgets carbone.

(21/...)

Grille d'évaluation de la mise en œuvre des orientations sectorielles de la SNBC

- Mise en œuvre de l'orientation concernée globalement en phase avec la SNBC2**
Les politiques publiques et les mesures prises sont en phase avec les objectifs de la SNBC, avec des avancées et résultats tangibles. Le risque de ne pas être en phase avec la SNBC à l'issue de la période couverte semble limité.
- Mise en œuvre de l'orientation concernée potentiellement en phase avec la SNBC2**
Les mesures mises en œuvre couvrent un champ suffisant pour être en phase avec les objectifs de la SNBC, mais les avancées ou résultats prouvant leur efficacité ne sont pas mesurables. Le risque de ne pas être en phase avec la SNBC2 à l'issue de la période couverte est faible mais non négligeable.
- Mise en œuvre de l'orientation concernée ponctuellement en phase avec la SNBC2**
Les mesures mises en œuvre restent insuffisantes dans leur portée ou leur ambition pour permettre d'atteindre les objectifs de la SNBC2, sans toutefois être dans le statu quo, le retard ou l'ombra ou la perte de capacité critique. Le risque de ne pas être en phase avec la SNBC2 est significatif.
- Mise en œuvre de l'orientation concernée en déphasage avec la SNBC2**
Aucune mesure n'a été prise, ou les mesures considérées sont fortement pénalisantes et compromettent l'atteinte des objectifs de la SNBC2.

Figure 2.0 - Cohérence avec la SNBC2 : évaluation des politiques publiques avec la trajectoire SNBC

	ORIENTATIONS DE LA SNBC2	COHÉRENCE DES MESURES PRISES POUR ATTEINDRE L'ORIENTATION DE LA SNBC	ÉVOLUTION DEPUIS LE PRÉCÉDENT RAPPORT DU HCC
AGRICULTURE	A1 : Réduire les émissions directes et indirectes de N2O et CH4, en s'appuyant sur l'agroécologie et l'agriculture de précision et développer l'usage des énergies renouvelables	●	+
	A2 : Réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile	●	-
	A3 : Développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2 françaises, et renforcer la valeur ajoutée du secteur agricole	●	=
	A4 : Stopper le déstockage actuel de carbone des sols agricoles et inverser la tendance, en lien avec l'initiative 4p1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat	●	+
BÂTIMENTS	A5 : Influencer la demande et la consommation dans les filières agro-alimentaires en lien avec le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN)	●	+
	A6 : Améliorer les méthodologies d'inventaires et de suivi	●	=
	B1 : guider l'évolution du mix énergétique sur la phase d'usage des bâtiments existants et réduire la consommation énergétique globalement décarbonée	●	=
	B2 : Inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc	●	+
UTICATIF	B3 : accorder les niveaux de performance énergie et carbone sur les bâtiments neufs dans les futures réglementations environnementales	●	+
	B4 : viser une meilleure efficacité énergétique des équipements et une sobriété des usages	●	=
	F1 : En amont, assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur forêt-bois, ainsi que leur résilience aux stress climatiques	●	+
	F2 : Maximiser les effets de substitution et le stockage de carbone dans les produits bois en jouant sur l'offre et la demande	●	+
	F3 : Encourager la mise en œuvre des politiques locales et les ajuster régulièrement en conséquence, pour garantir l'atteinte des résultats et des co-bénéfices attendus	●	+

ORIENTATION	DESCRIPTION	COHÉRENCE	ÉVOLUTION
ÉNERGÉTIQUE	E1 : Décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (éolien, biomasse et éolien)	●	+
	E2 : Maîtriser la demande via l'efficacité énergétique et la sobriété et lisser la courbe de demande électrique en attirant les points de consommation saisonniers et journaliers	●	+
	E3 : Préciser les options pour mieux définir les choix structurels de long terme, notamment le devenir des réseaux de gaz et de chaleur	●	+
INDUSTRIE	I1 : Accompagner les entreprises dans leur transition vers des systèmes de production bas-carbone et le développement de nouvelles filières	●	+
	I2 : Engager des supports à la mise en œuvre et l'adoption de technologies de rupture pour réduire et si possible supprimer les émissions résiduelles	●	+
	I3 : Donner un cadre incitatif à la maîtrise de la demande en énergie et en matières, en privilégiant les énergies décarbonées et l'économie circulaire	●	+
TRANSPORTS	T1 : donner au secteur des signaux incitatifs	●	=
	T2 : fixer des objectifs clairs et cohérents avec les objectifs visés pour la transition énergétique des ports	●	+
	T3 : accompagner l'évolution des flottes pour tous les modes de transport	●	+
	T4 : soutenir les collectivités locales et les entreprises dans la mise en place d'initiatives innovantes	●	+
	T5 : encourager le report modal en soutenant les mobilités actives et les transports massifs et collectifs (TIC et voyageurs) et en développant l'intermodalité	●	+
	T6 : maîtriser la hausse de la demande de transport	●	+

Les phases SNBC sont classées dans les quatre catégories suivantes :

- **Mise en œuvre adéquate (les risques limités)**
- **Potentiellement adéquate (les risques)**
- **Potentiellement adéquate (les risques)**
- **Pas d'adéquation (les risques majeurs)**
- **Non adéquate ou en retard (les risques majeurs)**

La grille d'évaluation est faite dans le présent rapport en fonction de quatre niveaux, tandis que l'évaluation menée dans le rapport annuel 2021 du HCC concernait le dernier modèle de trajectoire. Les comparaisons entre les évolutions des rapports de 2021 et de 2020 doivent donc être faites avec précaution en raison de la complexité de la mise en œuvre de la SNBC2 et de la complexité des changements significatifs dans l'implémentation de politiques et mesures. Elle n'inclut pas nécessairement un changement de niveau de l'évaluation lorsque les risques associés à la mise en œuvre de l'orientation demeurent les mêmes dans deux rapports.

Des risques majeurs de ne pas atteindre les objectifs fixés par la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre persistent (pour 19 des orientations, dont 4 pour lesquelles les mesures sont en déphasage avec la SNBC !).

(21/...)

Par exemple, dans le secteur agricole, le Plan stratégique national de la future Politique agricole commune 2023-2027 contribuerait à atteindre seulement la moitié des objectifs climatiques fixés par la SNBC2 à horizon 2030.

(22/...)

RECOMMANDATIONS

• AGRICULTURE

1. RÉVISER LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027 (PAC) À LA HAUTEUR DES NOUVEAUX OBJECTIFS EUROPÉENS (MAA, 2022)

- Augmenter le budget des écorégimes en prélevant sur l'enveloppe des droits à paiement de base et renforcer leurs exigences (voir *infra*).
- Augmenter l'enveloppe des mesures agro-environnementales et climatiques ainsi que celle des aides aux investissements pour le climat, à travers une augmentation du transfert des aides du premier au second pilier.
- Accroître la part des aides aux investissements contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

2. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PRATIQUES DE STOCKAGE DU CARBONE ET ACCELERER LEUR ADOPTION

- Promouvoir à l'échelle européenne le développement de méthodologies efficaces de comptabilisation du stockage du carbone de l'agriculture en vue de renforcer les incitations aux pratiques associées dans la PAC dès que possible (Gouvernement, 2022)
- Encourager l'adoption de pratiques stockant du carbone dans les sols cultivés par un soutien dès à présent via les écorégimes (prairies temporaires, cultures intermédiaires) et via le Label Bas-Carbone, tout en encourageant des démarches d'apprentissage à l'échelle des territoires.

3. CONSOLIDER L'AMBITION ET EVALUER LES EFFETS DES POLITIQUES AGRICOLES POUR LE CLIMAT

- Maintenir l'ambition environnementale de la stratégie « De la ferme à la table » du pacte vert européen (Gouvernement, 2022)
- Cibler les soutiens aux innovations technologiques de France 2030 vers celles les plus pertinentes pour l'atténuation et l'adaptation climatique (MAA, 2022-2023)
- Mettre en place un dispositif d'évaluation des innovations agricoles et alimentaires de France 2030 au regard de l'environnement (SGPI, MAA, MESRI, 2023)

4. INCITER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS GÉNÉRÉES PAR LES ENGRAIS MINÉRAUX AZOTES VIA L'OUTIL FISCAL

- Créer une redevance sur l'usage des engrais azotés minéraux (Gouvernement). Cette mesure renforcera l'impact des plans consacrés au développement des légumineuses.

Dans le secteur des bâtiments, rendue encore + nécessaire par la crise énergétique et représentant la moitié de l'effort nécessaire pour la consommation d'énergie de ce secteur, l'éradication des passoires thermiques reste mal accompagnée.

(23/...)

RECOMMANDATIONS

• BÂTIMENT

1. RÉORIENTER LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS VERS DES PARCOURS DE RÉNOVATIONS GLOBALES PERFORMANTES

- Mettre en cohérence et unifier le dispositif MaPrimeRénov' et les autres dispositifs d'aide, notamment les certificats d'économie d'énergie, pour faciliter et accroître l'ambition des parcours permettant la rénovation globale, avec une trajectoire claire du rythme des rénovations d'ici à 2050 et la définition d'étapes intermédiaires (DGALN, DGEC, réglementation, 2023).
- Réorienter et accélérer la rénovation des bâtiments publics et tertiaires pour soutenir prioritairement les projets dont les parcours de rénovation maximisent les économies d'énergie (DGALN, DGEC, réglementation, 2024).
- Planifier les investissements nécessaires dans les dispositifs d'accompagnement pour réaliser l'ensemble de la rénovation de haut niveau de performance dans la durée (MTE, MEFR, loi de finances, 2023).
- Améliorer les outils de communications relatifs aux différents dispositifs d'accompagnement pour une meilleure appréciation des possibilités de rénovations performantes globales par l'ensemble des partis-prenants (bénéficiaires, professionnels, etc.) (DGALN, ONRE, 2023).

2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE

- Renforcer le dispositif du chèque énergie en définissant les modalités d'anticipation de prises en compte des risques liés aux facteurs exogènes ou endogènes de variabilité forte des prix de l'énergie (MTE, DGFp, 2023).
- Accélérer durablement l'accompagnement des ménages précaires pour les sortir de la précarité énergétique dans les parcours de rénovation globale performantes, avec des aides visant à un reste à charge nul pour les ménages les plus précaires (DGEC, DGALN, réglementation, 2023).

3. CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE À L'EXIGENCE DE RÉSULTATS ET AU PARFAIT ACHÈVEMENT DES TRAVAUX ENGAGÉS

- Conditionner les dispositifs d'aide à l'exigence de résultats en termes d'obligation de performance énergétique des rénovations, pour les constructions neuves et rénovations (MTE, réglementaire, 2023).
- Réaliser une évaluation annuelle de l'efficacité des dispositifs d'aide avec une estimation des réductions de consommation énergétique effective et des émissions relatives aux coûts (DGALN, ONRE, comité d'évaluation du plan de relance, 2023).

Pour l'industrie, 4 feuilles de route de décarbonation ont été établies par les comités stratégiques de filière (chimie, ciment, mines-métallurgie, papeterie), représentant 75% de l'industrie.

(24/...)

Mais ces feuilles de route restent en-deçà de l'ambition de la SNBC2, restent peu opérationnelles, et n'intègrent ni les évolutions de la demande ni les transformations des emplois.

(25/...)

RECOMMANDATIONS
INDUSTRIE

1. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DES FILIÈRES VERS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DÉCARBONÉS

- Renforcer les feuilles de route de décarbonation des Comités Stratégiques de Filières avec l'appui des Plans de Transition Sectoriels de l'Adema, en mettant à jour les objectifs de réductions d'émissions de GES en compatibilité avec le nouvel objectif européen, en intégrant les évolutions de la demande, et en incluant un volet sur la restructuration des emplois (MEFR, 2023). Concevoir les feuilles de route en tant qu'outils de planification, pourvus d'objectifs assortis d'indicateurs de suivi pour chaque filière.
- Évaluer les réductions d'émissions permises par les plans France Relance et France 2030 par rapport aux ambitions de la SNBC et ajuster le renforcement des soutiens à l'investissement dans les technologies matures de décarbonation (MEFR, 2023).
- Mettre en cohérence les financements (France 2030) et les futures feuilles de route de décarbonation de l'industrie (MEFR, 2023).

2. ANTICIPER LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE DÉCARBONATION

- Quantifier les besoins des sous-secteurs industriels en hydrogène décarboné pour cibler les financements publics et planifier le déploiement des infrastructures de production, transport et stockage (MEFR ou MTE, 2023).

3. RÉÉQUILIBRER LA BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE EN CRÉANT LES NOUVELLES FILIÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Structurer ou créer les nouvelles filières de la transition énergétique, en particulier pour la mobilité douce, le vélo ou pour la mobilité électrique (reconversion de l'industrie automobile, production et recyclage de batteries, et infrastructures de recharge électrique), pour le chauffage bas-carbone (pompes à chaleur et réseaux de chaleur décarbonés) ainsi que pour la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes).

4. MAINTENIR LES ÉVOLUTIONS FISCALES PRÉVUES POUR LE CLIMAT

- Maintenir la suppression de la niche fiscale sur le gazole non routier hors usages agricoles (dépense fiscale n°800201) dès que les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix de l'énergie sont atténuées (MEFR, dès que possible).
- Maintenir la création de la taxe sur les HFC avec un montant incitatif (MEFR, 1^{er} janvier 2023).

Dans le secteur de l'énergie, la trajectoire de décarbonation complète manque d'une approche systémique, et les mesures d'efficacité et sobriété sont insuffisamment déployées.

(26/...)

Le vieillissement du parc nucléaire réduit son taux de disponibilité et les investissements pour son renouveau prendront plus d'une décennie à se concrétiser. Le déploiement des énergies renouvelables est insuffisant.

(27/...)

RECOMMANDATIONS

• ÉNERGIE

1. DÉVELOPPER UNE VISION D'ENSEMBLE POUR LA DÉCARBONATION COMPLÈTE DU SECTEUR DANS LE CADRE DE LA SFEC

- Soutenir une vision d'ensemble pour la décarbonation complète du secteur permettant d'orienter les investissements publics et privés, en particulier concernant la sortie du gaz et la production de chaleur décarbonée (Premier ministre, moyen terme).
- Planifier l'extension du réseau électrique pour anticiper les tensions fortes soit du côté de la demande, soit du côté des approvisionnements. (Premier ministre, moyen terme).
- Assurer la sortie du charbon en France tout en prévoyant une réserve de capacité stratégique dans le cadre de mesures exceptionnelles (Premier ministre, 2022).
- Limiter l'utilisation du GNL à long-terme en cohérence avec les objectifs climatiques de la France, y compris pour les transports internationaux et les objectifs d'empreinte carbone qui seront fixés après 2022 (Premier ministre, MTE, MEFR ; court terme).
- Procéder à des évaluations des capacités et de l'opportunité des nouvelles techniques de décarbonation comme la production d'hydrogène vert ou la capture et la séquestration du carbone afin de les inscrire dans une vision plus globale du système énergétique. (MTE, MEFR, MESRI, MAA, moyen terme).

2. PRIORISER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LES MESURES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Prioriser le déploiement des énergies renouvelables en cohérence avec les objectifs du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » à l'horizon 2030.
- Formuler et appliquer des mesures structurelles pour encourager la sobriété énergétique des infrastructures et des usages de manière systématique pour tous les secteurs émetteurs (Tous les ministères, court et moyen terme).

Le secteur des transports, premier secteur émetteur en France, doit fortement accélérer son rythme de réduction d'émissions pour passer d'une réduction d'émissions de 0,7 Mt CO₂-e/an (2015-2018) pour dépasser les 3-4 Mt /an de la SNBC2 (2022-2030).
(28/...)

HAUT CONSEIL pour le CLIMAT	
<p>RECOMMANDATIONS</p> <p>TRANSPORTS</p> <p>1. REDÉFINIR ET RENFORCER LES OUTILS POUR LE RENOUVELLEMENT ET LE VÉRIDÈSÈMENT DES FLOTTES EN TENANT COMPTE DU PAQUET « AJUSTEMENT AI OBJECTIFS » (IT FOR US)</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer et faire converger les dispositifs français pour tenir compte de la croissance des exigences européennes sur les objectifs d'efficacité énergétique des véhicules dans le cadre du paquet européen « Ajustement à l'objectif 55 » (Fit for 55) (DOEC, DGITM, 2023). Redéfinir et renforcer les dispositifs d'aide nécessaires pour atteindre les objectifs de la SNBC quant au renouvellement des véhicules pour les particuliers, et pour les flottes publiques et privées (DOEC, DGITM, 2023). Amender la date de fin de vente de véhicules thermiques dans la loi climat-résilience ou plus tard en 2025 en transposant la nouvelle réglementation Européenne (DOEC, 2022). <p>2. RENFORCER ET METTRE EN COHERENCE LES STRATEGIES POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une feuille de route d'ensemble de déploiement de la logistique urbaine décarbonée avec l'ensemble des acteurs de la filière logistique et les collectivités, en articulant l'objectif de décarbonation de 2030 sur l'ensemble de la chaîne de valeur logistique. Cette feuille de route doit prendre en compte les trajectoires de verdissement des flottes de véhicules des professionnels et la mise en œuvre des restrictions de circulation au sein des ZFE-m (MTE, DGITM, collectivités, 2024). Compléter et mettre en cohérence les stratégies nationales des transports de longue distance de marchandises (air/mer/maritime et routier) pour aboutir à un schéma organisationnel global cohérent avec les objectifs de décarbonation de 2030, avec des étapes immédiates et des décisions opérationnelles par secteur (MTE, MPMar, DGITM, France logistique, 2024). Elaborer une programmation opérationnelle de long terme avec des objectifs intermédiaires permettant d'anticiper le doublement de la portée des livraisons d'ici 2030 (DGITM, 2024). Elaborer une feuille de route de déploiement de la filière industrielle de « rétrofit électrique » pour les véhicules utilitaires légers et les véhicules de transports collectifs (DGITM, DOEC, 2023). <p>3. ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES FERROVIAIRES DE QUALITÉ (TRAIN D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE, TRAIN DE NUIT ET PETITES LIGNES)</p> <ul style="list-style-type: none"> Accélérer et financer la régénération des petites lignes ferroviaires pour atteindre un taux de électrification des lignes de plus de 50% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2050, tout en assurant une qualité de service (Etat Régions, SNCF Réseau, 2023). Accélérer le déploiement des réseaux d'équilibre du territoire et des trains de nuit avec un réseau structurant et de qualité sur l'ensemble du territoire national (Etat, Régions, 2023). Garantir et pérenniser les dispositifs de financements sur une période de 10 ans pour soutenir l'investissement dans le ferroviaire et anticiper les coûts de fonctionnement pour les opérateurs et les collectivités (Gouvernement, vecteur léger et 2022). 	<p>4. RENFORCER LES MOYENS DE DÉPLACEMENTS ACTIFS ET PARTAGÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Croquer sur l'indignité des leviers de la mobilité partagée d'ici 2025 pour agir sur la croissance du coût de la mobilité pour les ménages, notamment les plus vulnérables (DGITM, 2022). Soutenir la structuration de la filière industrielle du vélo d'ici 2025 pour contribuer, conjointement à l'engagement des collectivités, à atteindre les objectifs de remplissage du port modale du vélo à l'horizon 2030 (DGITM, DOE, 2022). <p>5. CLARIFIER LE FINANCEMENT ET LA FISCALITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> Redéfinir et renforcer les financements et la fiscalité des autorités organisatrices de la mobilité d'ici 2025 pour mettre en œuvre pleinement les initiatives de mobilité permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions (MTE, MPM, DOCL, associations de collectivités, 2024). Simplifier et uniformiser les outils et les dispositifs d'aide mis en place par les entreprises et les établissements publics pour accompagner les colères vers des mobilités plus propres (PMI, industries kilométriques... (DGITM, 2023). <p>6. ACCOMPAGNER LES MENAGES ET LES PROFESSIONNELS DANS LE DÉPLOIEMENT DES ALTERNATIVES MODALES POUR CONTRIBUER A LA TENUE DES CALENDRIERS DE MISE EN ŒUVRE DES ZFE</p> <ul style="list-style-type: none"> Au sein des territoires périphériques et de ceux concernés par l'arrêt de ZFE-m, renforcer les villes et les dispositifs français d'accompagnement des ménages et des professionnels, dont les plus vulnérables (MTE, MCTRICT, associations de collectivités, métropoles, 2022). Accélérer le déploiement des services de mobilité (alternatives modales, leasing, quotas...) et des infrastructures de recharge électrique d'ici 2025 par anticipation des mesures de restriction de circulation des véhicules les plus polluants au sein des ZFE-m (MTE, MCTRICT, associations de collectivités, métropoles, immédiat/terme). Accompagner les opérateurs en charge de décarbonation et de mise en œuvre des infrastructures de recharge des véhicules électriques (RVE) et de la maintenance de ces infrastructures pour assurer leur qualité (MTE, 2022). <p>7. DÉFINIR LE MODÈLE DE DÉCARBONATION DE L'ASBIEN AU NIVEAU NATIONAL ET BRUSSELER LES ÉVOLUTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN</p> <ul style="list-style-type: none"> Passer à l'échelle les étapes des démonstrateurs sur les carburants alternatifs décarbonés et solutions expérimentales industrielles de décarbonation de l'habitat au niveau national, en interaction avec l'habitat européen d'ici 2025 (PMI, DGAC, DOE, 2022). Définir une feuille de route de maîtrise de la demande applicable dès 2025 (MTE, DGAC, DOE, 2022).

Parmi les avancées notables le HCC identifie le repositionnement de l'action climatique au niveau du premier ministre, la mise en place de plans climats par plusieurs ministères, et l'effort de sanctuarisation des financements publics.
(29/...)

3.3 GOUVERNANCE NATIONALE

☰

MESSAGES CLÉS

- **La stratégie française énergie-climat (SFEC), en cours d'élaboration, intégrera la planification de la politique énergétique et climatique. La SFEC sera la feuille de route actualisée de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour s'adapter à un climat qui change. Elle sera constituée de la loi de programmation énergie climat (LPEC) qui doit être adoptée en juillet 2023, d'une nouvelle version de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC3), du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2024-2033. La LPEC devra préciser les grands objectifs de la politique énergétique et climatique française. Ce processus en cours est un moment décisif pour s'assurer d'une planification réaliste, juste et acceptée par les parties prenantes.**
- **Les enseignements tirés de la SNBC2 permettent d'orienter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SFEC. La SNBC2 a servi d'instrument de sensibilisation aux objectifs climatiques, mais n'a pas servi d'outil de pilotage opérationnel dans son ensemble.**
- **La planification écologique relève désormais de la responsabilité du Premier ministre. La France s'est par ailleurs dotée de plusieurs instruments de planification, qui incluent la SNBC et la future SFEC, les plans d'action climat des Ministères, et les feuilles de routes sectorielles. L'enjeu est à présent d'opérationnaliser leur mise en œuvre y compris au plan budgétaire en impliquant l'ensemble du gouvernement et en renforçant l'articulation entre le niveau national et territorial.**
- **Un pilotage formel et régulier de l'action climatique est nécessaire, appuyé par un suivi continu des indicateurs et des évaluations des politiques publiques. Le conseil de défense écologique n'a pas permis ce suivi, par le caractère irrégulier des rencontres et l'étendue des sujets couverts par cette instance. Les plans climat des ministères publiés jusqu'à présent ont davantage relevé du recensement des actions publiques, sans constituer de réels outils de pilotage.**

Le rapport 2022 a souligné l'importance d'un pilotage formel et régulier de l'action climatique, avec une évaluation des lois au regard du climat.

(30/...)

- Un pilotage formel et régulier de l'action climatique est nécessaire, appuyé par un suivi continu des indicateurs et des évaluations des politiques publiques. Le conseil de défense écologique n'a pas permis ce suivi, par le caractère irrégulier des rencontres et l'étendue des sujets couverts par cette instance. Les plans climat des ministères publiés jusqu'à présent ont davantage relevé du recensement des actions publiques, sans constituer de réels outils de pilotage.
- Les feuilles de route des filières peuvent permettre de décliner l'action climatique de façon opérationnelle, mais ne sont pas toujours alignées avec la SNBC, ni assorties d'un mécanisme de pilotage permettant de garantir l'atteinte des objectifs. Leur pouvoir d'entraînement sur l'évolution des pratiques des filières semble limité à ce stade.
- Les besoins de financements publics en faveur de la transition bas-carbone vont s'accroître dans les années à venir, mais l'Etat ne dispose actuellement pas d'une programmation de long terme des financements pour le climat, nécessaire pour donner de la visibilité aux entreprises, aux ménages et aux acteurs publics. France Relance et France 2030 ont contribué à aligner les financements publics avec les objectifs climat à court terme, et ces efforts de financement public doivent être poursuivis et inscrits dans la durée. L'évaluation des mesures défavorables au climat manque encore de transparence et de régularité.
- Agir sur les normes sociales est nécessaire afin d'impulser un engagement de l'ensemble de la société vers la neutralité carbone. L'exemplarité et l'engagement visible des décideurs au sein de leurs organisations, y compris à travers leurs actions individuelles, de même que l'encadrement des publicités non compatibles avec des modes de vie bas-carbone ainsi qu'une plus grande présence du climat dans les médias sont de puissants leviers de changement structurel.
- Peu de progrès ont été constatés dans l'année sur l'évaluation des lois au regard du climat. Concernant la loi Climat et résilience, l'étude d'impact ex ante de février 2021, qui avait représenté une avancée significative, n'a pas été mise à jour. Concernant la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019, une étude d'impact ex ante a été transmise au Haut conseil pour le climat fin 2021. Par ailleurs, les évaluations de ces lois ex post ne semblent pas planifiées à ce stade.

Cela appelle à un sursaut de l'action climatique de la France, qui permettrait aussi de réduire sa dépendance aux importations d'énergies fossiles et d'engrais minéraux.

(31/...)

RECOMMANDATIONS

• GOUVERNANCE NATIONALE

1. AMELIORER LE PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SFEC

- Expliciter les choix qui seront retenus par le gouvernement pour l'élaboration de l'unique scénario de la Stratégie française énergie climat -SFEC (MTE, 2024).
- Planifier l'opérationnalisation de la SFEC lors de son élaboration, en précisant les moyens, mesures et instruments nécessaires à sa mise en œuvre concrète et en planifiant les moyens financiers nécessaires dès le premier projet de loi de finance et dès la Loi de Programmation Énergie -Climat (LEPC) (MTE, Premier ministre et Parlement, 2023).
- Assurer une démarche de co-construction permettant à chaque ministère de proposer les moyens et instruments permettant d'atteindre ses objectifs climatiques sectoriels et ainsi de s'en approprier les enjeux et de les intégrer au sein des plans d'actions ministériels (Premier Ministre, Tous les ministères, 2022).
- Détailler davantage les changements de mode de vie actuellement implicites dans la SNBC, et identifier les mesures sociales et organisationnelles permettant d'encourager ces changements (Tous les ministères, 2023).
- Publier l'ensemble des résultats de modélisation de la SNBC 3 (MTE, 2024).

2. AMELIORER LE PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

- Renforcer le mécanisme de suivi et de pilotage de la SNBC et de la SFEC, en instaurant un suivi régulier de l'action publique assortis de mesures correctrices en cas d'écart à la trajectoire (Premier ministre, 2023).
- Instaurer une programmation pluriannuelle des financements climat en adéquation avec les besoins de la stratégie nationale, et prévoyant à terme l'extinction des niches fiscales défavorables au climat (MESR, ministère du Budget et Ministère des comptes publics, 2022).
- Poursuivre la démarche des plans climat, pour tous les ministères en y intégrant les nouveaux objectifs européens, et mettre en place un processus de suivi et de révision régulier (Tous les ministères, 2023).
- Poursuivre la logique d'opérationnalisation de l'action des ministères en établissant de nouveaux plans climat, articulés avec la SFEC et les objectifs découlant du FIR for 55, et procédant d'une logique de pilotage de l'action publique (Premier ministre, 2023).
- Préparer des dispositifs de soutien face aux crises, qui puissent être mobilisés rapidement,

3. POURSUIVRE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION DES LOIS AU REGARD DU CLIMAT

- Appliquer la démarche d'évaluation des lois au regard du climat pour les lois à venir, en appliquant les principes du rapport de 2019 du HCC : « Évaluer les lois en cohérence avec les ambitions » (Gouvernement, 2022).
- Rendre publiques les études d'impact et d'évaluation de lois au regard du climat, y compris pour la LOM (MTE, 2022).
- Mettre à jour les études d'impact à l'issue des débats parlementaires, y compris pour la loi climat et résilience (MTE, 2023).
- Réaliser une évaluation ex post des principales lois récentes ayant un impact sur le climat, en particulier les lois Climat et résilience, LOM et ELAN (gouvernement, 2023).

4. AMÉLIORER LE SOCLE DE CONNAISSANCE DES DÉCIDEURS SUR LES ENJEUX CLIMATIQUES

- Former l'administration et les décideurs en poste aux enjeux climatiques, dans le cadre de formation continue ou lors de prises de poste (SGP, 2023).
- Renforcer la place de l'environnement dans les cursus des grands corps de l'Etat, et plus largement des grandes écoles et des universités (MESRI/INSP/INET, 2023).

5. AGIR SUR LES NORMES SOCIALES

- Renforcer et s'assurer de l'exemplarité de l'Etat et de ses représentants sur les questions climatiques à la fois dans les prises de paroles publiques et dans les actes : décisions, modes de déplacement, dépenses, exploitation des bâtiments publics (Gouvernement, 2023).
- Encadrer la publicité afin que n'y soient pas promues des modes de consommation carbonés incompatibles avec la SNBC (Gouvernement, 2024).
- Renforcer l'espace réservé aux enjeux climatiques dans le service audiovisuel public, en particulier lors des campagnes électorales (Gouvernement, 2024).

6. RENFORCER LES CONDITIONNALITES CLIMAT EN CONTREPARTIE DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES

- Conditionner toute soutien public significatif à l'établissement d'une feuille de route climat par les parties prenantes bénéficiaires, en respectant les principes méthodologiques publiés par le gouvernement (Gouvernement, 2022).
- Mobiliser la commande publique et les politiques d'achat public pour améliorer les procédures au regard du climat, pour l'Etat, les administrations et les collectivités territoriales (Gouvernement, 2023).

Une vision de la transition juste doit être partagée par les acteurs publics et privés et déclinée de manière opérationnelle dans tous les secteurs et territoires.

(32/...)

RECOMMANDATIONS
ACTION TERRITORIALE

1. DÉVELOPPER UNE VISION NATIONALE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE (SRADDET, PCAET) POUR APPUYER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE (SFEIC)

- Définir les schémas d'organisation future du territoire en anticipant le redéploiement à l'échelle nationale des populations, activités et infrastructures (Gouvernement en concertation avec les collectivités, 2023)
- Opérationnaliser la planification à tous les échelons à travers les actions d'aménagement local et d'urbanisme, afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire et en veillant à la cohérence avec les orientations nationales. Les inégalités entre territoires, à toutes les échelles, doivent être prises en compte pour une répartition équitable des objectifs et des moyens (Gouvernement en concertation avec les collectivités, 2023)
- Prendre en considération l'échelon européen dans les objectifs nationaux de planification écologique et territoriale et dans la déclinaison régionalisée des objectifs d'atténuation et d'adaptation (Gouvernement, Régions, 2024).

HAUT CONSEIL pour le CLIMAT

2. OPÉRATIONNALISER LES CHOIX NATIONALS SUR LA BASE D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL DES VULNÉRABILITÉS AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Opérationnaliser la déclinaison locale des objectifs nationaux de planification sur la base d'un diagnostic des vulnérabilités du territoire concerné aux impacts du changement climatique (populations, activités économiques, usages des sols, etc.), en intégrant les enjeux de transition juste (Gouvernement, 2023).
- Prioriser les actions en fonction des spécificités des territoires, pour permettre un « ciblage » efficace et efficient de l'accompagnement financier et technique (Collectivités, 2024).
- Construire et partager un référentiel commun de méthodes et moyens avec les opérateurs de l'État, pour permettre aux collectivités de réaliser les diagnostics et d'élaborer chaque stratégie locale en cohérence avec les objectifs et les jalons temporels de planification écologique nationale (Gouvernement, opérateurs d'État, 2023).

3. AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES INSTRUMENTS EXISTANTS EN LES ARTICULANT ENTRE LES ÉCHELLES TERRITORIALES, NATIONALE ET SUPRANATIONALE.

- Recenser les instruments existants qui opérationnalisent la planification écologique aux différents échelons de compétence et les rendre plus performants (Gouvernement, opérateurs d'État, collectivités, 2024)
- Renforcer les moyens humains, juridiques et financiers des opérateurs d'État qui apportent une contribution à l'atténuation et l'adaptation climatique (Gouvernement, 2022).
- S'assurer de l'équilibre des missions d'ingénierie territoriale sur l'ensemble des collectivités. (Gouvernement, opérateurs d'État, 2022).
- Préciser et renforcer le rôle des régions, « chefs de file du climat » dans la déclinaison locale des objectifs climatiques stratégiques, en clarifiant la responsabilité de la coordination de l'action territoriale et de la répartition équitable des ressources et efforts au sein du périmètre régional et entre régions (Gouvernement, 2022).

Je termine en soulignant que ce rapport annuel s'appuie sur un lourd travail d'analyses porté par la petite équipe du secrétariat du [@hc_climat](https://www.hautconseilclimat.fr), avec de multiples échanges entre les membres du [@hc_climat](https://www.hautconseilclimat.fr) pour les consolider, et en dégager nos conclusions.

(33/...)

Au sein du [@hc_climat](https://www.hautconseilclimat.fr), j'ai toujours été attentive à la rigueur, la transparence, la clarté et la pertinence de nos évaluations et recommandations.

[hautconseilclimat.fr/publications/](https://www.hautconseilclimat.fr/publications/)

(34/...)

2022	
RAPPORTS	
AVIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITE SUR LA CHARTE DE L'ENERGIE	10/02/2022
RAPPORT GRAND PUBLIC 2022	10/02/2022
RAPPORT ANNUEL 2022 - DÉPASSER LES CONSTATS, METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS	29/04/2022
2021	
RAPPORTS	
COP24 - IMPLICATIONS ET OPPORTUNITÉS POUR LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE LA FRANCE	16/02/2021
AVIS PORTANT SUR LES PLANS CLIMAT DES RIVERAINS	16/02/2021
AVIS SUR LE RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT	29/03/2021
RAPPORT GRAND PUBLIC 2021	16/02/2021
RAPPORT ANNUEL 2021 - RENFORCER L'ATTÉNUATION, ENGAGER L'ADAPTATION	29/04/2021
AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE	29/04/2021
PUBLICATIONS	
RENOUVELLEMENT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - LETTRE A LA COP27 DE SHANGHAI	22/04/2021
LETTRE SUR LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)	29/03/2021

2020	
RAPPORTS	
MAÎTRISER L'IMPACT CARBONE DE LA SG	20/12/2020
FRANCE RELANCE « QUELLE CONTRIBUTION À LA TRANSITION BAS-CARBONE ? »	15/12/2020
RÉNOUVER MIEUX: LEÇONS D'EUROPE	04/12/2020
MAÎTRISER L'EMPREINTE CARBONE DE LA FRANCE	04/12/2020
RAPPORT GRAND PUBLIC 2020	10/02/2020
RAPPORT ANNUEL 2020 - REDRESSER LE CAP, RELANCER LA TRANSITION	04/02/2020
CLIMAT, SANTÉ: MIEUX PRÉVENIR, MIEUX GUÉRIR	23/04/2020
2019	
RAPPORTS	
ÉVALUER LES LOIS EN COHÉRENCE AVEC LES AMBITIONS	01/02/2019
RAPPORT 2019 (ENGLISH VERSION)	24/02/2019
RAPPORT GRAND PUBLIC 2019	04/02/2019
RAPPORT ANNUEL 2019 - AGIR EN COHÉRENCE AVEC LES AMBITIONS	25/04/2019
PUBLICATIONS	
LETTRE SUR LE PACTE PRODUCTIF 2025	04/02/2019
A DESTINATION DE LA CONVENTION CITOYENNE	25/02/2019
ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL 2019	25/04/2019

Nos échanges, commentaires, relectures font une large place à l'esprit critique indispensable à la consolidation des rapports et pour apporter cet éclairage indépendant sur la politique du gouvernement en matière de climat.

(35/...)

Si j'avais eu des réserves sur les conclusions du rapport 2022, je ne l'aurais pas endossé. Si j'avais eu le moindre doute sur notre indépendance, j'aurais mis fin à ma participation aux évaluations du [@hc_climat](https://www.hautconseilclimat.fr).

(36/...)

L'un des principaux freins auquel nous avons fait face pour l'élaboration de multiples évaluations tient au sous-effectif chronique du secrétariat,

<https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/communiquede-presse-les-membres-du-haut-conseil-pour-le-climat-reaffirment-lindependance-de-linstance-et-poursuivent-sa-consolidation/>

(37/...)

L'obtention de 5 postes supplémentaires actés dans la loi de finances 2023 est indispensable pour le fonctionnement du secrétariat du [@hc_climat](#) et ses capacités d'analyses. La phase de recrutements en cours est critique pour la suite,

<https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/#Emploi>

(38/...)

Et il y aura beaucoup à faire pour le rapport annuel 2023, ne serait-ce que pour analyser les impacts observés en 2022...

- Fin de ce fil, merci de votre lecture.

• • •